

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 28 JUN 2018**

Délibération  
n° 2018.06.276

**Contrat de ville :  
convention avec  
OMEGA pour la  
médiation sociale  
dans les quartiers  
Politique de la Ville**

**LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 juin 2018**

**Secrétaire de séance** : Jean-Marc CHOISY

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Pierre LEGER

**Ont donné pouvoir** :

Anne-Marie BERNAZEAU à Fabienne GODICHAUD, Anne-Sophie BIDOIRE à Martine FRANCOIS-ROUGIER, André BONICHON à François NEBOUT, Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Bernard DEVAUTOUR à Zahra SEMANE, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, François ELIE à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Philippe VERGNAUD à Xavier BONNEFONT, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Laïd BOUAZZA, Vincent YOU à Jean-Philippe POUSSET

**Suppléant(s)** :

Thierry HUREAU par Pierre LEGER

**Excusé(s)** :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Bernard DEVAUTOUR, Georges DUMET, François ELIE, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, Eric SAVIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2018**

**DELIBERATION  
N° 2018.06.276**

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

**CONTRAT DE VILLE : CONVENTION AVEC OMEGA POUR LA MEDIATION SOCIALE  
DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE**

La médiation sociale sur le territoire de GrandAngoulême a fait l'objet d'une convention avec l'association OMEGA de 2015 à 2017 au titre de la politique de la ville. Afin d'inscrire le soutien de l'agglomération à la médiation sociale exactement dans le cadre de sa compétence en matière de politique de la ville, le périmètre de la convention 2018-2020 est défini sur les quartiers du contrat de ville et le centre d'agglomération.

Les objectifs poursuivis s'inscrivent dans ceux du contrat de ville relativement à la qualité résidentielle et la gestion de proximité, la tranquillité publique, la prévention de la délinquance et la lutte contre la précarité.

La décision d'une intervention de médiation sociale sur un quartier revient au Maire de la commune et il appartient à l'association de définir avec chacune des mairies, les modalités de ces prescriptions ainsi que celles du compte rendu des médiations conduites sur la commune.

OMEGA présentera le bilan annuel au "Vice-Président en charge de la politique de la ville lors d'une réunion de travail qui associera les conseillers communautaires et les conseillers municipaux intéressés. Cette réunion permettra de partager les évolutions sur les besoins ou sur les publics bénéficiaires et d'échanger sur des adaptations d'exercice de la médiation sociale.

Les résultats attendus sont :

- Le règlement des tensions entre habitants des quartiers du contrat de ville en recréant le dialogue
- L'implication des habitants du contrat de ville dans les approches partenariales de gestion urbaine et sociale de proximité via les conseils citoyens, les associations et les comités de quartiers
- Une contribution à la mise en œuvre des actions en matière de tranquillité publique et de prévention définis par les communes.
- Une contribution plus spécifique à la prévention auprès des mineurs et jeunes majeurs
- L'inscription de la médiation sociale dans les objectifs locaux de lutte contre la précarité
- L'articulation de la médiation sociale aux projets communaux et compte-rendu aux maires

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs rattachés à ces résultats sont précisés dans la convention.

Vu les orientations du contrat de ville de GrandAngoulême signé le 22 avril 2015 ;

Vu les inscriptions décidées au budget primitif ;

Vu la délibération n°58 du conseil communautaire du 15 mars 2018 portant attribution d'une subvention à OMEGA pour l'année 2018 ;

Vu l'avis du bureau du 11 janvier 2018 ;

Vu l'avis de la commission finances et responsabilités sociétales du 20 juin 2018 ;

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la convention 2018-2020 avec l'association OMEGA,

**D'AUTORISER** le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les documents et actes juridiques se rapportant à ces projets.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>09 juillet 2018</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>09 juillet 2018</b>